



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 25 JUIN 2019

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis sur papier officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

INVERSION DE RENCONTRE - ART 20.6 des RG du DVOF

En cas d'inversion de rencontre, veuillez utiliser la feuille de match correspondant au dit match indépendamment du lieu de la rencontre.

COMMUNIQUE

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



COURRIERS CLUBS

Attainville Futsal : Mail du 05-06-19

Pris note de votre rappel concernant votre demande d'application de l'Art 23 du RS du DVOF pour la rencontre n° 20926425 du 26-03-19 contre Eaubonne Csm2.

La commission transmet au service Comptabilité pour mise à jour des comptes club.

DEMANDE D'APPLICATION DE L'ART 23.1 du RS du DVOF

Match n° 20926425 : Attainville Futsal C3 / Eaubonne Csm 2 du 26-03-19

La commission demande au service comptabilité d'effectuer le remboursement des frais d'arbitrage (2x 46€) au club d'Attainville Futsal C et d'en imputer le règlement au club d'Eaubonne Csm (Art 23.1 du RS du DVOF).

Eaubonne Csm : 2x46 = 92 €

MONTÉES - DESCENTES

Futsal D1

SPORT CŒUR MARCOUVILLE 2 :	1 ^{ère} du groupe, montée en R3
ARGENTEUIL RFC 1 :	Forfait général, descente en D2
DEUIL-ENGHIEN FC 1 :	Forfait général, descente en D2

Futsal D2

SANNOIS FCE 1 :	1 ^{ère} du groupe A, montée en D1
SPORT CŒUR MARCOUVILLE 3 :	1 ^{ère} du groupe B, montée en D1
OSNY AC 2 :	Meilleure 2 ^{ème} , montée en D1

Sous réserve de procédures en cours et de réception des engagements club.

ENGAGEMENTS SAISON 2019 - 2020

La Commission Départementale Futsal demande à tous les clubs engagés en championnat du DVOF de lui faire parvenir impérativement l'attestation fournie par la municipalité, de mise à disposition du gymnase, précisant les jours et horaires de match y compris pour les équipes évoluant seulement en championnat LPIFF.

À ce jour le club ci-dessous n'a toujours pas clôturé son engagement auprès de la LPIFF :

- SANNOIS FCE

Engagements reçus à ce jour au secrétariat du DVOF :

- ARGENTEUIL FC – 1 Equipe
- ARGENTEUIL RFC – 1 Equipe
- ATTAINVILLE FUTSAL CLUB – 3 Equipes
- AVICENNE ASC – 2 Equipes
- EAUBONNE CSM – 1 Equipe
- ERMONT FUTSAL – 1 Equipe
- GARGES DJIBSON ASC – 2 Equipes
- GOUSSAINVILLE FC – 2 Equipes
- JOUY LE MOUTIER FC – 2 Equipes
- LES SPORTIFS DE GARGES – 2 Equipes
- MONTMAGNY ASFS - 1 Equipe
- MONTMORENCY FUTSAL – 2 Equipes
- OSNY ASS. COM. – 2 Equipes
- PARIS CDG Futsal – 1 Equipe
- PARMAN FUTSAL AS – 2 Equipes
- PERSANAISE CFJ – 1 Equipe
- SPORT CŒUR MARCOUVILLE – 3 Equipes
- TOUSKAROT – 1 Equipe
- VAURÉAL AFS – 2 Equipes

Prochaine réunion

Lundi 08 Juillet 2019 à 18h30 au DVOF